

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS41

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 44

Au début de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« À cette fin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.